



SAINT-JEAN-D'ANGELY

RAPPORT N° 202200 0020

Objet :
habitat indigne

Identité du mis en cause :

Nom : VOULGAROPOULOS
Prénoms :
Né(e) le :
à :

Profession :
Nationalité :
Domicile : 41 verdun
SAINT JEAN D ANGELY

Carte Grise :

Date de délivrance :
1ère Mise en Circul. :
Type de véhicule :

Pièces Jointes :

planche photographique
rapport services techniques

Destinataires :

- Madame la Maire
- Monsieur le Chef de Service de la
Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt deux, le neuf du mois de décembre,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef-Principal BILLES Jean-Louis

Agents de Police Judiciaire Adjointes, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Saint-Jean-d'Angély,
En fonction à la Police Municipale de Saint-Jean-d'Angély,
Agissant en tenue de service, conformément aux ordres reçus de Madame la Maire de Saint-Jean-d'Angély,
Vu les articles 21, 21/2°, 21-2 ; D15, 73 du Code de Procédure Pénale
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Ce jour le jeudi 8 décembre 2022 à 10h30 je me suis rendu, en compagnie de Monsieur Grimault Jean François de la DTM et de Sabrina Ulysse du service cap sénior de la ville de st Jean d Angely, au 41 rue de Verdun pour la visite d'un appartement situé au 2ème étage occupé par Monsieur Voulgaropoulos.

Sur place nous avons constaté quelques problèmes notamment sur la structure du bâtiment. Monsieur Soubieux, directeur des services techniques, en est avisé et se rend sur place. Un rapport sera établi par ses soins quand au bâtiment (joint au présent rapport)

Dans l'appartement, nous avons constaté en présence du locataire :

- Un trou dans le plafond de l'entrée
- Des traces d'infiltration (voir clichés)
- Absence d'eau chaude / ballon d'eau chaude défectueux
- Affaissement du bac à douche dû à des fuites (pourrissement du plancher bois sous le receveur)
- Pas de ventilation dans l'ensemble du logement
- Les WC ne fonctionnent pas, évacuation bouchée
- Pas de différentiel 30 mA
- Rampe d'escalier non conforme et dangereuse, manque de hauteur, risque de basculement et quelques barreaux sont absents
- Pas de garde aux corps sur la fenêtre de droite et non conforme sur celle de gauche, risque de chute de pierre sur la voie publique (voir cliché)

Il est à noter l'état déplorable et non entretenu des parties communes.

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service de la Police Municipale et Madame la Maire de la ville de Saint-Jean-d'Angély.

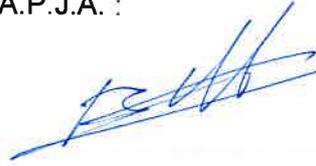
En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

017-211703475-20221209-2022_SCSS_09-AR
Reçu le 09/12/2022

Fait et clos à Saint-Jean-d'Angély.
Le 9 / 12 / 2022

Signature du rapport N°2022 000020

Les A.P.J.A. :



Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale



Photo N°1 - <Nouvelle photo>



Photo N°2 - <Nouvelle photo>





Photo N°6 - <Nouvelle photo>



0172017 N°75 -<Nouvelle photo> 2022 00020 SSSS_09-AR
Reçu le 09/12/2022



Photo N°8 - <Nouvelle photo>



Photo N°9 - <Nouvelle photo>



Photo N°10 - <Nouvelle photo>





Photo N°12 - <Nouvelle photo>



Photo N°13 - <Nouvelle photo>

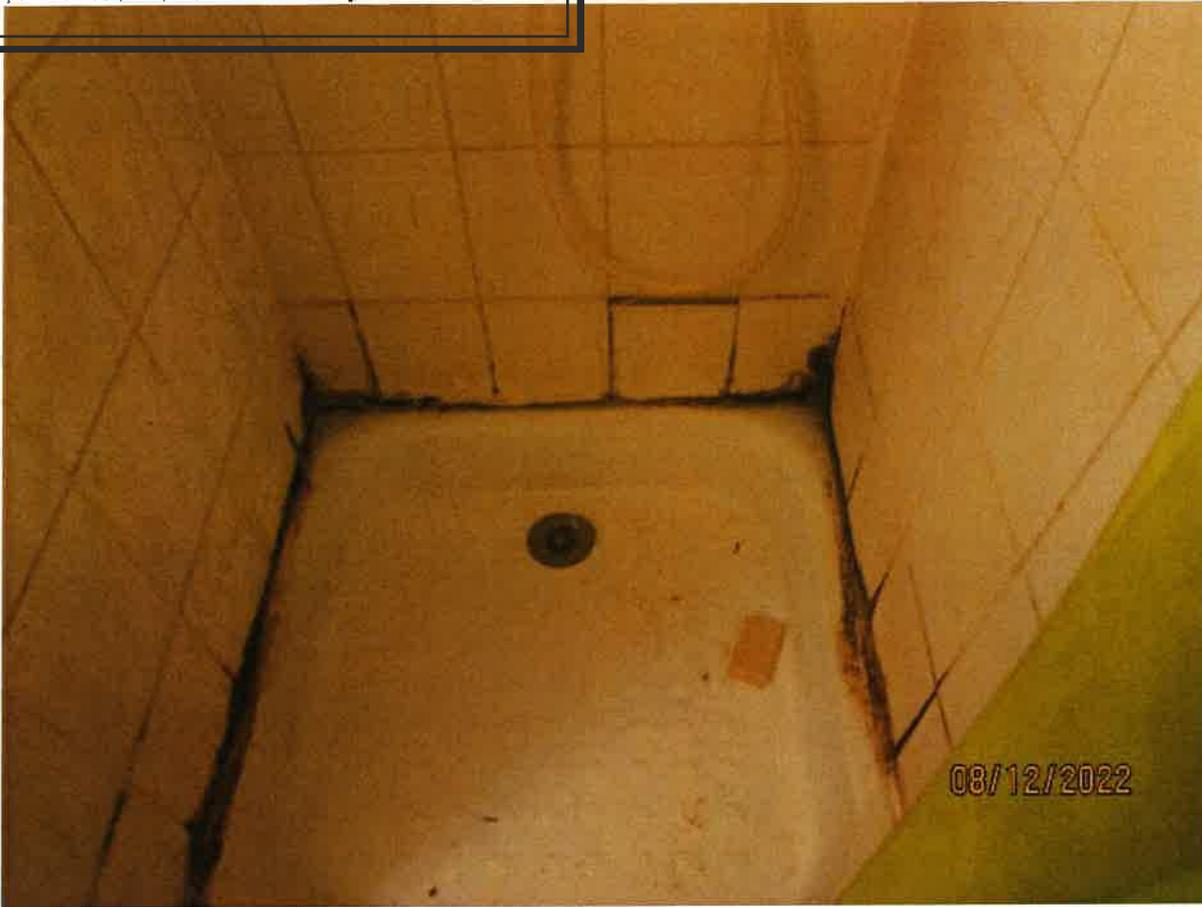


Photo N°14 - <Nouvelle photo>



01P21170315-20221209-2022-SCSS_09-AR
Photo N°15 - <Nouvelle photo>
Reçu le 09/12/2022



Photo N°16 - <Nouvelle photo>





Photo N°18 - <Nouvelle photo>





Photo N°20 - <Nouvelle photo>



VILLE DE SAINT JEAN D'ANGELY

Services Techniques Municipaux

De C. SOUBIEUX, Directeur des Services Techniques

A Mme la Maire, Françoise MESNARD

Jeudi 8 Décembre 2022

Objet : Constatation de péril, 41 rue de Verdun

Madame la Maire,

Donnant suite au signalement d'un habitant, locataire au 41 rue de Verdun à Saint-Jean-d'Angély, je me suis rendu à cette adresse ce jour et j'ai constaté les points ci-dessous décrits, en présence de M. Billès Agent de Police Municipale et de l'occupant du logement :

- La rambarde de l'escalier en bois est cassée et renforcée sommairement avec un liteau.
- Le garde-corps du deuxième étage est impropre à sa destination puisque que plusieurs jambages sont manquants.
- Un logement situé au deuxième étage, présentant une porte d'accès brisée permet de visualiser un amas de matelas posé au sol.
- Sur le palier du deuxième étage, le plafond est en parti inexistant, remplacé par un trou béant d'environ 3 m², donnant sous la couverture de l'immeuble.
- Le palier est desservi par l'unique escalier en bois.
- La charpente apparente, présente de manière généralisée un coloris noirâtre couplé à la présence de trace de champignon, signe de pourrissement liée à des infiltrations d'eau de pluie, néanmoins les pannes et chevrons, bien que présentant des signes d'usure du temps, semblent se maintenir solidaire.
- L'ensemble des voliges, présente un aspect humide avec un coloris noir signe d'une étanchéité de toiture défectueuse,
- Un nombre important de volige sont soient percées, soient pourries permettant d'apercevoir la lumière extérieure.
- L'isolation posée au sol sur les entrants est humide alors que plusieurs câblés d'alimentation électrique sont entremêlés avec la laine de roche, sans présenter de gaine isolante.
- Un amplificateur, répartiteur de télévision, alimenté électriquement est visible sous toiture en rive du plafond effondré.
- A l'intérieur du logement, occupé par le locataire, il y a présence de tache d'humidité au plafond et le bac a douche s'enfonce dans le plancher bois, signe d'un manque d'étanchéité à la jonction entre les parois de la douche et le bac.
- En façade sur rue ,de l'immeuble, des jambages de fenêtres sont brisés ou manquant.

Aussi, en m'appuyant sur ces points et sur le signalement du locataire du logement, je peux confirmer que :

- Le plafond sur le palier, s'est effondré sous l'effet d'un manque d'étanchéité de la toiture,

AR Prefecture

017-211703475-20221209-2022_SCSS_09-AR
Reçu le 09/12/2022

- L'ensemble des voliges, présente une dégradation généralisée et de multiples dommages consécutif à un manque d'étanchéité de la couverture, dont les plus fragrants font apparaitre la luminosité du soleil,

- Les voliges ne peuvent actuellement, assurées sereinement et pleinement le support des matériaux de toiture,

- La présence de plusieurs matelas au sol et à proximité du plafond endommagé, sont des éléments pouvant facilement activer un départ de feu et le transmettre à la toiture.

L'escalier unique ne peut assurer son rôle d'évacuation en cas d'incendie, d'autant plus que la partie effrontée du plafond se situe sur le palier du 2^{eme} étage.

Au regard de ces constatations, je considère que l'immeuble présente un niveau élevé de risque d'effondrement de sa toiture, d'autant plus que la saison hivernale est source de chute de neige et de mauvaises conditions climatiques, ce qui entrainera une mise en charge de la toiture et une forte probabilité que les voliges cèdent sous le poids de l'amoncellement de la neige ou de la force du vent.

Le 08/12/ 2022

Le Directeur des Services Techniques,
C. Soubieux

